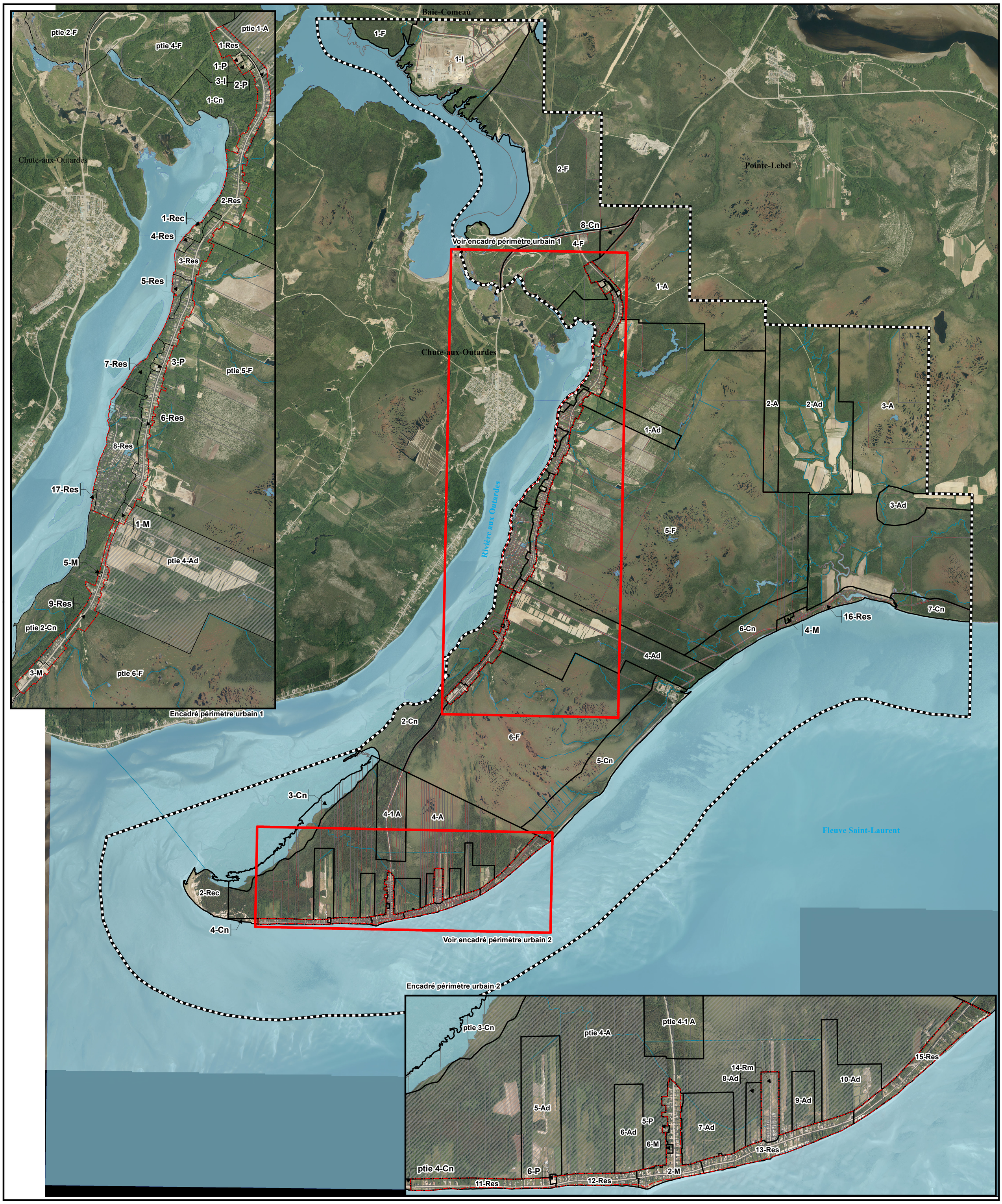

Municipalité de Pointe-aux-Outardes

RÈGLEMENT DE ZONAGE

PLAN DE ZONAGE
NUMÉRO 35820-6

Affectation dominante

A	Agricole
Ad	Agrodynamique
Cn	Conservation
F	Agroforestière
I	Industrielle
M	Mixte
P	Publique et institutionnelle
Rec	Récréotouristique
Res	Résidentielle
Rm	Maison-mobile

- Périmètre urbain
- Limite municipale
- Limite de zone
- Limite de terrains (Matrice graphique)
- Zone agricole permanente
- 4-Cn Numéro de zone et affectation

Mise à jour

Date et No Projet:	Description:
358-20	Remplacement

Note:
Ce plan remplace le plan de zonage produit par le groupe DDM. Il est fondé sur le plan produit par cette société en apportant les modifications requises par le reglement 350-19 et en ajustant les limites de zones à celles des propriétés, de même qu'en assurant le zonage de toutes les parties du territoire.

Serge Deschênes, maire

Dania Hovington, secrétaire-trésorière

0 0,25 0,5 1 1,5 Km
1:30 000

Dessiné par:
Audrey Gobeil, tech.

Approuvé par:
Jean-Yves Bouchard, Urbaniste

Jean-Yves Bouchard Urbaniste

Février 2021